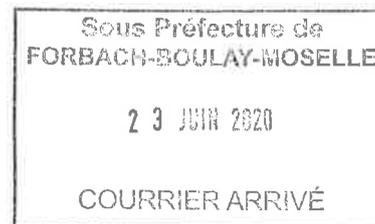




REPUBLIQUE FRANÇAISE



Nombre de délégués  
en exercice : 56

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 22 JUN 2020

A la suite d'une convocation en date du 16 juin 2020, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 22 juin 2020 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : 30

Mesdames, Messieurs, Roland ROTH, Guy BORN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Claude DECKER, Cyrille FETIQUE, Salvatore FIORETTO, Alain FLAUS, François GATTI, Eric HEMMERT, Jean-Paul HILPERT, Jean-Claude HOLTZ, Jean-Luc JEHIN, Sébastien LANG, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Jean-Bernard MARTIN, Jean MATHIA, Victor MICHEL, Frédéric MULLER, Gabriel MULLER, Joël NIEDERLAENDER, Denis NILLES, Simone RAMSAIER, Claude SCHAFER, Gilbert SCHUH, Philippe SCHUTZ, Christian SCHWALBACH, Jean-Victor STARCK, Danièle STAUB.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : 6

Mesdames, Messieurs, Hubert BUR (représenté par Dominique SCHOULLER), Günther KAUSCHKE (représenté par Daniel FRITZ), Bernard PETRY (représenté par Josette KARAS), Marc SENE (représenté par Gabriel GLATH), René STEINER (représenté par Romuald YAHIAOUI), Mireille STELMASZYK (représentée par Antoine FRANKE).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : 9

Mesdames, Messieurs, Valentin BECK (procuration à Salvatore FIORETTO), André DUPPRE (procuration à Simone RAMSAIER), Jean-Charles GIOVANELLI (procuration à Jean-Luc JEHIN), Laurent KALINOWSKI (procuration à Jean-Paul HILPERT), Pierre LANG (procuration à Roland ROTH), Francis SIDOT (procuration à Eric HEMMERT), Francis VOGT (procuration à Eric HEMMERT), Gabriel WALKOWIAK (procuration à Frédéric MULLER), Alain ZIMMERMANN (procuration à Jean MATHIA).

✓ Absents et absents excusés : 11

Mesdames, Messieurs, Jean-Marie EYERMANN, Raphaël GARCIA-CANO, Roland GLODEN, Guy JACQUES, Gabriel KOPP, Véronique PREIS, Pascal RAPP, Serge STARCK, Jean-Paul TINNES, François TROMBINI, Christian WEIRICH.

### 05. FINANCES

#### **OBJET : LIGNE DE TRESORERIE**

Le Conseil Syndical,

EXPOSE que le SYDEME dispose de deux lignes de trésorerie souscrites en son nom en 2019, mais a aussi repris tous les engagements et les passifs des régies Ecotri, CSM, et DSM en début d'année dans le cadre de leurs dissolutions. Deux lignes de trésorerie en font partie.

En conséquence, le syndicat dispose actuellement des quatre lignes de trésorerie suivantes :

1. Caisse d'Épargne, ancienne ligne de trésorerie CSM, au taux de 1,40% : mobilisé 900.000 €, échéance 28 juin 2020.
2. LBP au taux de 0,58% : 2.000.000 € échéance au 8 septembre 2020
3. Caisse d'Épargne, ancienne ligne de trésorerie ECOTRI, au taux de 1,40% : mobilisé 1.000.000 €, échéance 28 octobre 2020.
4. Caisse d'Épargne, au taux de 1,40% : mobilisé 1.500.000 €, échéance 28 octobre 2020.

CONSIDERANT que le Sydeme a toujours un fort besoin en fonds de roulement, il est nécessaire, dans l'attente de solutions pérennes apportées par les établissements bancaires au travers du chantier de restructuration financière, de pouvoir renouveler ces lignes lors de leurs échéances, en particulier pour les deux premières dont les remboursements doivent intervenir au cours de l'été.

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

45 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention,

#### Décident

- D'autoriser le Président à consulter tout établissement financier pour mettre en place une ou plusieurs lignes de trésorerie pour un montant maximum de 5 M€.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Fait à MORSBACH, le 22 juin 2020

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,  
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le ..... 23 JUIN 2020 .....  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ..... 23 JUIN 2020 .....